

Image not found or type unknown



L'ancien propriétaire ne veut pas payer les frais de copropriété

Par **nujux_old**, le **12/11/2007** à **22:51**

Bonjour ma question est la suivante :

L'ancien propriétaire refuse de payer les charges de copropriété qui datent d'avant la prise d'effet de mon titre de propriété alors que le contrat de vente stipule bien que ces frais lui sont imputés que dois je faire pour lui faire entendre raison et sur quels articles de lois puis je m'appuyer ou bien quels recours ?

Par avance merci.